

Date de convocation : 20 février 2015

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 14

Absents : 8

Votants : 14

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la
présente délibération :

DELIBERATION N° 2015-26(GMT)

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

L'an deux mille quinze et le 03 mars le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présents :

Madame Alberte VALLEE (représentant Monsieur MOROSO), Messieurs Roland AUBERT, Jean BALLESTER, Patrick BOUVET (représentant Monsieur ARNAUD), Marcel CHAIX (représentant Monsieur MARTELLINI), Khaled BENFERHAT, Marcel CLEMENT, Bernard DIGUET, Jacques LARTIGUE, Christian LOGIER, Serge PRATO, Pierre POURCIN, Michel ZORZAN.

Etaient excusés :

Madame Patricia GRANET, Messieurs Jean ARNAUD (représenté par Monsieur BOUVET), Claude BREMOND, André LAURENS, René MASSETTE, Patrick MARTELLINI (représenté par Monsieur CHAIX), Félix MOROSO (représenté par Madame VALLEE), Michel REY, Jean-Yves ROUX, Serge SARDELLA, Gilbert SAUVAN.

Monsieur BENFERHAT a été désigné secrétaire de séance par le Président.

Objet : Echange de véhicules à titre gracieux entre la société SANOFI et le SDIS des Alpes de Haute-Provence

Le Vice-Président DIGUET expose :

La société SANOFI propose de céder au SDIS un chariot élévateur de marque Fenwick, en bon état de marche, en échange d'un VSAB réformé. Ce VSAB, de marque Fiat, modèle Ducato immatriculé 5734 MH 04 a été sorti de l'actif et n'a pas de valeur résiduelle. Son prix de vente moyen constaté aux enchères publiques est estimé entre 3000 et 3500 euros, équipement sanitaire inclus.

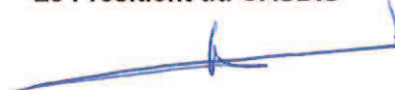
Des agents du SDIS sont titulaires du CACES et peuvent, à ce titre, conduire cet engin élévateur qui serait utile à notre établissement et plus particulièrement au Groupement des Moyens Techniques pour des opérations de logistique et de manutention.

Je demande donc au Conseil d'Administration d'autoriser le Président à :

- Céder à titre gracieux le VSAB susvisé à la société SANOFI,
- Accepter le don de l'engin de marque Fenwick,
- Intégrer ce matériel à l'inventaire étant précisé que sa valeur résiduelle est nulle,
- Faire procéder en temps et heure aux vérifications réglementaires de cet engin.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du CASDIS



Claude FIAERT